

# Un imbroglio a retardé la réfection de la route défoncée

**Bassins** Qui est responsable de l'état déplorable du tronçon qui traverse le hameau Le Châtelard, la Commune ou le Canton?



Dès l'entrée dans le hameau, l'état de la route devient désastreux.

Image: YVES MERZ

Depuis des mois, le bout de route qui traverse Le Châtelard, hameau de la commune de Bassins, est dans un état désastreux. Les trous dans la chaussée représentent même un véritable danger pour les deux-roues. «Que font les collectivités publiques avec nos impôts?», se demandent les usagers de cette route empruntée par 3400 véhicules chaque jour. Et, question subsidiaire: est-ce au Canton ou à la Commune de financer ces travaux?

C'est là que l'histoire se corse. Suite au développement du hameau, les autorités de Bassins ont demandé il y a quelques années la pose de panneaux de signalisation limitant la vitesse à 50 km/h aux deux entrées de la commune. En juin 2015, le tronçon a alors été classé «en traversée de localité» et son entretien, jusque-là pris en charge par le Canton, est devenu une responsabilité communale.

Le syndic de Bassins, Didier Lohri, ne conteste pas ce changement de régime, mais relève que le Canton a remis une route en mauvais état. «Les trous datent d'avant. Nous avons demandé une remise en ordre, chose qui n'a pas été faite. Ce n'est pas normal. Alors nous avons négocié, ce qui a pris du temps.»

De son côté, le chef de la Division entretien des routes à l'État de Vaud, Laurent Tribolet, a une autre version. «La règle dans ce genre de situation, valable pour toutes les communes vaudoises, c'est qu'au moment où il y a des travaux à réaliser, la Commune touche des subventions à hauteur maximale de 50% des coûts, ce taux variant selon plusieurs critères. La réfection de la RC 32, qui relie La Cézille à Bassins, est programmée pour fin 2020, début 2021. Nous avons d'ores et déjà mis en soumission les travaux en traversée de localité au Châtelard. Ces travaux seront à la charge de la Commune, qui touchera des subventions.» Cet arrangement convient au syndic de Bassins. Moins aux usagers, qui auraient préféré voir les trous bouchés plus tôt.

Par Yves Merz

## Articles en relation

### Bassins songe à rembourser tous ses habitants

**Taxe déchet** Le Tribunal fédéral a donné raison à 25 recourants qui refusaient une taxe déchets. Toute la population pourrait en profiter. [Plus...](#)

Par Raphaël Ebinger 14.10.2019

### La spiruline livre ses bienfaits à Lonay

**Superaliment** Deux associés développent en bassins la microalgue bonne pour la santé et riche en nutriments. [Plus...](#)

Par David Moginier 22.07.2018

### L'huile essentielle coule à Bassins depuis 42 ans

**Tradition** Dans la distillerie familiale, deux passionnés cultivent et transforment diverses plantes en nectar [Plus...](#)

Par Rebecca Mosimann 30.09.2017

Créé: 08.01.2020, 08h31

## Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non